

Changement de gestionnaire de bail

Par **Bibou92**, le **01/09/2010** à **10:27**

Bonjour,

Je suis actuellement en location avec un bail de trois ans que j'ai signé en direct avec le propriétaire. Ce bail se termine mi-janvier 2011.

Cependant, ma propriétaire m'informe le 24/08/10 qu'elle va mettre l'appartement en gérance dans une agence à partir du mois de septembre...

A-t-elle le droit de le faire alors que notre bail n'est pas terminé ???!

De plus, le paiement du loyer se faisait par virement automatique sur son compte et il semblerait que maintenant je dois payer l'agence et non plus la propriétaire et ce par chèque (ce qui ne m'arrange guère) Est-ce légal, ai-je possibilité de ne pas me plier à sa volonté ?!

Merci pour votre aide

Par **Domil**, le **01/09/2010** à **11:33**

Le bailleur fait ce qu'il veut pour gérer son bien. Pour vous, ça n'a aucune incidence, votre bail se continue de la même façon.

Quant au paiement du loyer, le bailleur ne peut vous imposer le virement, mais vous non plus. Si la location est gérée par une agence, ils vont sans doute vous proposer le prélèvement, exigez que ce soit un virement